

Publié le 20/09/2024



**BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LE COTENTIN
DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Réf - n° B039_2024

OBJET : Renouvellement du projet de fonctionnement du Relais Petite Enfance des Pôles de Proximité de Vallée de l'Ouve et de Saint-Pierre-Eglise

Exposé

Les Relais Petite Enfance des Pôles de Proximité de la Vallée de l'Ouve et de Saint-Pierre-Eglise sont gérés par les Pôles de Proximité de la Vallée de l'Ouve et de Saint-Pierre-Eglise.

En tant que service de référence de l'accueil du jeune enfant, pour les parents et les professionnels, les RPE bénéficient d'un accompagnement méthodologique, technique et financier de la part de la Caisse d'Allocation Familiales (CAF), sous condition de validation du projet de fonctionnement de service par le Conseil administratif de la CAF ou son instance délégataire.

Les projets actuels de fonctionnement de la Vallée de l'Ouve et de Saint-Pierre-Eglise arrivant à échéance au 31 décembre 2024, les groupes de travail respectifs se sont mobilisés, en concertation avec la CAF, pour travailler à son renouvellement. Les commissions de territoire de service commun ont ainsi validé le nouveau projet.

Ce nouveau projet de fonctionnement intègre le bilan du précédent projet de fonctionnement, du diagnostic territorial et s'inscrit dans le cadre de référence constitué par le référentiel nationale des Relais Petite Enfance.

Il décrit les enjeux, les moyens mobilisés et actions mises en œuvre en direction des familles d'une part et des professionnels de l'accueil du jeune enfant d'autre part, en tenant compte du contexte local et des besoins du public sur le territoire d'intervention du relais.

Décision

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2024_060 du 4 avril 2024 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°7,

Vu la convention de création du Service Commun du Pôle de Proximité de Saint-Pierre-Eglise en date du 14 février 2019,

Vu la convention de création du Service Commun du Pôle de Proximité de la Vallée de l'Ouve en date du 5 février 2019,

Considérant l'avis favorable de la commission de territoire du service commun de Saint-Pierre-Eglise en date du 13 juin 2024,

Considérant l'avis favorable de la commission de territoire du service commun de la Vallée de l'Ouve en date du 3 juillet 2024,

Par ces motifs, le Bureau communautaire a délibéré pour :

(Pour : 28 - Contre : 0 - Abstention : 0)

- **Valider** le nouveau projet de fonctionnement des RPE de la Vallée de l'Ouve et de Saint-Pierre-Eglise,
- **Autoriser** le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **Dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2024

Le lundi 16 septembre Deux Mille Vingt Quatre, à 14 heures, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni à la Haute Ecole de Formation Soudage (HEFAÏS) de Cherbourg-en-Cotentin, sous la présidence de Monsieur David MARGUERITTE, Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Nombres de Membres : 35

Nombres de présents : 28

Nombre de votants : 28

A l'ouverture de séance

Présents : Monsieur Benoît ARRIVE, Monsieur Yves ASSELINE, Madame Nicole BELLIOU-DELACOUR, Monsieur Nouredine BOUSSELMAME, Madame Catherine BIHEL, Monsieur Éric BRIENS, Monsieur Arnaud CATHERINE, Monsieur Jacques COQUELIN, Monsieur Alain CROIZER, Monsieur Olivier DE BOURSETTY, Monsieur Daniel DENIS, Monsieur Antoine DIGARD, Monsieur Gilbert DOUCET, Madame Martine GRUNEWALD, Monsieur Dominique HEBERT, Madame Sylvie LAINE, Monsieur Jean-François LAMOTTE, Monsieur Jean-René LECHATREUX, Monsieur Bertrand LEFRANC, Monsieur David LEGOUET, Monsieur Frédéric LEQUILBEC, Monsieur Patrick LERENDU, Madame Françoise LEROSSIGNOL, Monsieur Edouard MABIRE, Monsieur David MARGUERITTE, Madame Véronique MARTIN-MORVAN, Madame Odile THOMINET, Monsieur Emmanuel VASSAL

Absents/Excusés : Monsieur Stéphane BARBE, Madame Christèle CASTELEIN, Monsieur Philippe LAMORT, Monsieur Ralph LEJAMTEL, Madame Manuela MAHIER, Monsieur Jean-Pierre MAUQUEST, Madame Evelyne MOUCHEL